

CONSEIL MUNICIPAL du 20/12/2013
COMPTE RENDU

1-PERSONNEL

- ⊖ Revoir l'indice de Mme Gervais,
Proposition de contrat à 24 H / semaine en CDI , indice brut 318 majoré 314
A compter du 1^{er} janvier 2014
- ⊖ renouvellement contrat Bruno Recher,
Proposition de renouvellement de contrat pour une année à 16 H /Semaine
- ⊖ CDD Philippe Baudouin, 1 mois,
Proposition de contrat de 1 mois 35 H/S pour terminer la sacristie et la salle polyvalente , plus les congés à prendre,

Le Conseil après en avoir délibéré

- Décide d'augmenter, le contrat de Mme Gervais de 7 H soit 24 H/semaine et son salaire soit indice brut 318 majoré 314.*
- Donne son accord pour les contrats de M. Bruno Recher et de M. Philippe Baudouin.*
- Autorise le Maire à signer les contrats.*

2- Contributions 2013 au service pompiers

Le Maire informe le Conseil qu'il n'a toujours pas eu de réponse aux différentes lettres transmises au Président du Département et au Sous Préfet, concernant le montant élevé (18 215 €) réclamé pour le service des pompiers, par rapport aux communes environnantes. Il demande à l'assemblée de bien vouloir confirmer la suspension du versement, tant qu'il n'y a pas eu de réponse à notre demande légitime.

Le Conseil, entendu, après en avoir délibéré,

Vu les différentes correspondances du Maire et considérant qu'il existe une trop grande disparité par rapport aux communes voisines ,

Décide de surseoir au règlement de la contribution 2013, au SDIS, dans l'attente d'une réponse,

Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir intervenir auprès de Monsieur le Président du Département afin d'obtenir les explications demandés.

3- Décisions modificatives

Budget principal

DM n° 12-investissement

Sens	Article	objet	Montant
Dépense	023	Virement à la section d'investissement	33 000.00
Dépense	040	Construction-autres bâtiment	33 000.00
recette	722	Immobilisation corporelles	33 000.00
recette	021	Virement de la section de fonctionnement	33 000.00

DM n° 13-emprunt

Sens	Article	objet	Montant
Dépense	1641	Emprunt	+ 420.00
Dépense	2313-114	Construction	-420.00

DM n° 14 -travaux en régie

Sens	Article	objet	Montant
Dépense	21318-040	Constructions	7 000.00
Dépenses	60628	Autres fournitures	7 000.00
Dépenses	2313-109	Constructions	- 7 000.00
Recettes	722	Immobilisations corporelles	7 000.00

Budget annexe-logements sociaux

DM n° 4-fonctionnement

Sens	Article	objet	Montant
Dépense	2132-100	Construction	20 000.00
Dépense	023	Virement à la section d'investissement	20 000.00
Recette	021	Virement de la section de fonctionnement	20 000.00
Recette	722	Immobilisations corporelles	20 000.00

DM n° 5

Sens	Article	objet	Montant
Dépense	658	Charges diverses	1.00
Dépenses	60628	Autres fournitures	-1.00

Budget annexes-zone artisanale

DM n°2-remboursement caution local artisanal (CAVELIER André)

Sens	Article	objet	Montant
Dépense	165	Dépôts et cautionnements reçus	326.00
Dépense	2135-100	Constructions	-326.00

4- Appel d'offres pour réfection voies (les Jonquilles, la Hêtraie, Leclerc)

Ayant reçu le versement de la subvention de la première phase de réfection de voies communales (rues cauchoise, petit moulin, renard, imp. Du cornet, de l'épinay, des ajoncs, allée de la voie verte) le Maire demande au Conseil l'autorisation de lancer l'appel d'offres, de la deuxième phase, pour les rues des jonquilles, de la hêtraie et Leclerc, fin janvier.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise le Maire à lancer l'appel d'offres, en janvier/février, considérant que ce programme a été inscrit au budget primitif.

5- Avis sur demande de permis de construire (MM Paimparay, Vandewalle, les calètes),

Le Maire demande au Conseil de se positionner par rapport au refus de la DDTM, d'autoriser le permis de construire, pour

-M. Xavier Paimparay, réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation malgré l'avis favorable du syndicat des bassins versants,

-Les calètes, demande pour une habitation dans l'enceinte des calètes sans aucune charge pour la collectivité.

-CU M. Vandewalle pour une demande de 5 ou 6 HLL

Le Conseil, considérant que le syndicat des bassins versants a émis un avis favorable par rapport au PPRI, charge le Maire d'user de tous ces pouvoirs, pour obtenir ces autorisations.

6- Validation de la carte des cavités souterraines,

Le Maire présente la carte des cavités souterraines et demande au Conseil de la valider.

Le Conseil donne son accord.

7-Travaux éligibles à la DETR

Le Maire propose au Conseil de renouveler le dossier transfert de l'école maternelle , la cantine, les ralentisseurs et de faire une nouvelle demande pour :

Travaux liés aux économies d'énergie :

- Cloisons, isolation, électricité et sanitaires (ancien médico-social sucrerie)
- Electricité, isolation portes et fenêtres bâtiment CCCV,

Travaux de voirie ralentisseurs,

Atelier municipal, construction local du personnel,

Le Conseil autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

8-Travaux en cours, local technique, église, salle polyvalente

Local technique, pose de la charpente,

Travaux église, reste plafond de la sacristie

Salle polyvalente reste une deuxième couche sur les portes intérieures

Le Conseil prend acte.

9-Rémunération de l'agent recenseur

Séance de formation, bulletin individuel, feuille de logement

Rémunération totale 1672 €.

Le conseil après en avoir délibéré,

DECIDE

-De fixer à 1, le nombre d'agent recenseur nécessaire au besoin de la collectivité.

-De désigner Mme DUJARDIN Barbara, agent contractuel en CDI, comme agent recenseur.

-D'un montant maximum de rémunération soit 1 672 € brut, toutes dépenses confondues.

10-Renouvellement du stockage de déchets inertes

Renouvellement de l'autorisation accordée à la SCR pour une durée de 5 ans.

Le Maire sollicite l'avis du conseil pour une demande de renouvellement d'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes pour une durée de 5 ans, déposée par la Société Collevillaise de Recyclage (SCR).

Le conseil après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la poursuite de l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes, sur une parcelle communale de l'ancienne sucrerie, au niveau du bassin F d'une contenance de 35100 M3 pour une durée de 5 ans, déposée par la Société Collevillaise de Recyclage (SCR).

11-Réforme rythme scolaire, prise en charge des TPE (temps péri-éducatif)

Accord du DASEN sur la proposition de la Commune,

Proposition de la gratuité pour les TPE,

Le Conseil après en avoir délibéré décide de prendre en charge au BP, toutes les dépenses afférentes au fonctionnement du temps péri-Scolaire (TPE), dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui sera mise en place à la rentrée de septembre 2014.

12-Questions diverses, NEANT

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 25